

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 avril 2021

Les piscines et centres aquatiques, essentiels au savoir-nager de nos enfants, réclament une réouverture dès la phase1

Alors que le Gouvernement s'apprête à dévoiler les modalités de la reprise d'activités, les délégataires de services publics des piscines et les centres aquatiques réclament la réouverture de leurs établissements dès la phase1. Cruciaux dans la mise en place du plan d'Aisance aquatique et du savoir-nager de nos enfants, ces établissements offrent un accueil adapté et sécurisé pour les familles et permettent de réduire le risque de noyades, alors que la période estivale, propice à ces accidents, approche.

L'ouverture des piscines, un enjeu de sécurité publique majeur

Les entreprises concessionnaires de services publics des piscines et les centres aquatiques sont des piliers essentiels du savoir-nager de nos enfants. Les restrictions actuelles portent un grave préjudice à l'ensemble de la population, privée du plan « Aisance aquatique » mis en place par le Gouvernement et visant à prévenir les noyades et accompagner les enfants dans la découverte du milieu aquatique. En outre, la fermeture prolongée des piscines et centres aquatiques engendre le risque de voir des pratiques libres non sécurisées se développer. Favoriser le retour des enfants et des parents qui les accompagnent dans ces établissements relève donc d'un enjeu de sécurité publique majeur.

Une ouverture en phase1, c'est l'assurance de favoriser une pratique sécurisée dans des espaces adaptés et de réduire le risque de noyades, alors que la période estivale, propice à ces accidents, approche. Cette réouverture en phase1 est d'autant plus justifiée et primordiale que le nombre de séances doit être suffisant pour obtenir un effet pédagogique et mener à son terme le dispositif du savoir-nager.

Les piscines et centres aquatiques partagent cette mission de sécurité publique avec les collectivités locales, avec lesquelles ils proposent de développer des programmes « 5 jours à la piscine ». Cette solution doit permettre le développement de l'aisance aquatique et la réduction de l'impact de l'arrêt des classes bleues en 2021.

Les piscines, des lieux sûrs selon plusieurs études

Cette requête des piscines et établissements aquatiques s'appuie sur un ensemble de parutions et d'études qui permettent d'affirmer que les piscines couvertes sont des lieux sûrs, où le risque de contamination est très faible.

CONTACTS PRESSE :

Mélanie BRANCO - melanie.branco@unionsportcycle.com

Une étude indépendante réalisée le mois dernier dans un établissement de Foot à 5 de 6.5 m de haut et en présence de 50 pratiquants, a démontré que les conditions de pratique étaient similaires aux conditions extérieures. Or, la quasi intégralité des piscines disposent a minima de ces hauteurs de plafond.

Ce volume naturel de ventilation important, complété par des installations de traitement d'air des piscines, démontre via une étude menée par l'institut Berlinois Hermann Rietschel¹, que le taux de contamination dans les piscines couvertes est extrêmement faible.

En outre, selon la Société française d'Hygiène Hospitalière, les virus qui possèdent une enveloppe – virus grippaux ou virus de la famille des coronavirus – sont trop fragiles et survivent trop peu longtemps dans le milieu extérieur pour se transmettre dans les piscines. Et une nouvelle étude commandée par Swim England a pu montrer que le virus de la Covid-19 ne survit pas dans l'eau chlorée².

Enfin, les piscines en délégation de service public et les centres aquatiques sont équipés de systèmes de contrôles d'accès. En complément de l'application « Tous Anti Covid », ces établissements sont donc en mesure de contacter rapidement les pratiquants, en cas de cas Covid avéré.

Les acteurs du secteur alertent les pouvoirs publics

L'activité des concessionnaires de services publics des piscines et les centres aquatiques représente 15% du secteur des piscines et centres aquatiques en France, soit plus de 400 établissements sur le territoire. Touchés de plein fouet par la crise actuelle, ces acteurs se sont rapprochés de l'UNION sport & cycle pour faire entendre leur voix auprès du Gouvernement.

Particulièrement impactés par les mesures d'interdiction d'accueil des différents publics depuis un an, ces délégataires de service public se retrouvent aujourd'hui dans une situation difficile. Une situation aggravée par les « stop and go » permanents (ouvertures et fermetures successives) depuis le début de la crise et les difficultés de gestion et d'organisation que cela engendre. Au total, ces acteurs enregistrent une perte de 60 % de leur chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019.

Le coût lié aux dispositions mises en place dans le cadre de la crise sanitaire pourrait d'ailleurs conduire prochainement à des décisions de fermeture d'établissements partout sur le territoire. Aujourd'hui, si les piscines et centres aquatiques sont autorisés à accueillir les publics prioritaires, plus de la moitié du parc national est fermé. Une ouverture limitée aux scolaires, si elle est nécessaire pour favoriser le savoir-nager, serait également coûteuse pour les acteurs du secteur.

L'UNION sport & cycle, toujours plus représentative sur l'ensemble du secteur des sports, des loisirs, du cycle et la mobilité active, accompagne et représente ces acteurs essentiels du développement de la pratique d'activités physiques et sportives pour toutes et tous.

A propos de l'UNION sport & cycle

L'UNION sport & cycle est la première organisation professionnelle du secteur du sport et des loisirs.

¹ <https://www.baederportal.com/aktuelles/details/hermann-rietschel-institut-hri-berlin-hallenbaeder-mit-r-wert-von-05-in-der-poleposition-1615447320/>

² https://www.swimming.org/swimengland/swimming-pool-water-inactivates-covid19-virus/?fbclid=IwAR1WBCi_ftDmY47JYv20N2_ah2gwrXEH5VXKA4iqaRJNhpH03IcTyBj7ry4

CONTACTS PRESSE :

Mélanie BRANCO - melanie.branco@unionsportcycle.com

Elle fédère 1 500 entreprises représentant plus de 3000 points de vente, 500 marques, plus de 2000 établissements sportifs, 80 000 salariés, et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

Elle a pour principal objet la représentation officielle de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité.



CONTACTS PRESSE :

Mélanie BRANCO - melanie.branco@unionsportcycle.com